

# ► L'emploi et la formation des personnes handicapées

## Sommaire

- > Emploi
- > Formation

### % DONNÉES CLÉS

La population active handicapée comprend environ 888 000 personnes dont 245 000 demandeurs d'emploi (27,6 % contre une moyenne nationale de 9,5 %). Sur les 643 000 emplois occupés par des personnes handicapées, 500 000 le sont en milieu ordinaire, 120 000 en milieu protégé (20 000 en ateliers protégés, 100 000 en centres d'aides par le travail) et 23 000 en indépendant.

### & FICHES LIÉES

Le sport et les personnes handicapées n° 5.587  
 Les vacances pour personnes handicapées n° 5.588

## Une loi pour favoriser l'intégration professionnelle des handicapés

**Pour les personnes handicapées, le droit au travail et à la formation reste toujours à conquérir. Une loi devrait prochainement renforcer leurs droits et faciliter leur intégration sociale et professionnelle.**

**C**omment se faire reconnaître comme travailleur handicapé ? Quelles possibilités de formation ou de réorientation ? Travailler dans le monde de l'entreprise ou en milieu protégé ? À qui s'adresser et quelles démarches entreprendre ? Quelles sont les aides financières possibles ? Voici quelques pistes pour vous permettre de mieux vous orienter. *Voir listes 1, 2 du carnet d'adresses.*

### Une nouvelle loi

La loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées est actuellement en discussion. Ce projet prévoit notamment la suppression des emplois « exclus », une mesure qui obligera les entreprises à replacer les handicapés dans le droit commun du travail. Il prévoit également un durcissement des sanctions financières à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas l'obligation de l'emploi d'un quota de 6 % de personnes handicapées.

Ce projet a aussi pour objectif d'assurer une véritable intégration scolaire des enfants handicapés en posant le principe de leur scolarisation dans l'établissement le plus proche et la mise en place des aménagements nécessaires pour permettre aux étudiants handicapés une scolarité continue.

### La COTOREP passage obligé

Pour être reconnu travailleur handicapé et bénéficier de ce statut, vous devez passer d'abord par la COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel). La COTOREP est le seul organisme habilité à attribuer la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). C'est elle qui apprécie les taux d'incapacité et attribue des allocations « compensatrices », « logement », « adultes handicapés », ou une carte d'invalidité...

Cet organisme est également chargé d'orienter le travailleur handicapé vers une formation professionnelle ou un placement en milieu de travail ordinaire ou protégé. Pour connaître les adresses des COTOREP, il faut s'adresser à la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE) ou au bureau d'aide sociale de la mairie ou consulter le site [www.handicap.gouv.fr/ministere/cotorep/france.htm](http://www.handicap.gouv.fr/ministere/cotorep/france.htm)



## ► Emploi

### Sommaire

- > Emploi
- > Formation

#### **a** ACTUALITÉ

##### Guichet unique

Pour faciliter l'insertion des handicapés, le projet de loi prévoit la création de « maisons départementales du handicap ». Elles, constitueront une sorte de guichet unique par département, où les intéressés trouveront des aides pour établir un projet personnalisé englobant scolarité, formation, emploi et logement.

#### **+** BON À SAVOIR

##### Passez par la case Assédic

Comme tous demandeurs d'emploi, les personnes handicapées à la recherche d'un emploi en milieu ordinaire, qu'elles soient ou non reconnues travailleur handicapé par la COTOREP, doivent s'inscrire à l'Assédic de leur domicile pour avoir le statut de demandeur d'emploi et bénéficier d'un certain nombre de services.

Pour plus d'informations, cf. fiche ACTUEL-Cidj Les services de l'Assédic et de l'ANPE n° 3.03

### Ordinaire ou protégé : deux univers

**C'est la COTOREP qui oriente le travailleur handicapé vers le travail en milieu ordinaire ou protégé.**

Le milieu protégé regroupe les entreprises ou structures, un peu plus de 22 000 en France, accueillant spécifiquement des travailleurs handicapés. Il comprend actuellement les centres d'aide par le travail (CAT), les ateliers protégés et les centres de distribution de travail à domicile.

Le milieu ordinaire, tout le monde le connaît, il correspond aux entreprises publiques ou privées accessibles à tout type de salarié. Les handicapés, dans ce milieu de travail dit ordinaire, ont les mêmes droits que tous les salariés. Seule particularité, la durée du préavis en cas de licenciement est doublée.

### Les ateliers protégés

Ils emploient environ 20 000 travailleurs handicapés qui travaillent généralement en sous-traitance pour des entreprises classiques. Leurs objectifs sont l'insertion et la promotion professionnelle des travailleurs handicapés. Ils servent parfois de passerelle d'accès aux emplois en milieu ordinaire. Se renseigner auprès de la COTOREP du lieu de résidence. Le travailleur handicapé a le statut de salarié. Il en possède tous les droits et bénéficie de la Sécurité sociale. La rémunération est au moins égale à 90 % du SMIC. Attention, suite au projet de loi, les ateliers protégés devraient être reconnus comme des « entreprises adaptées » et faire partie du milieu ordinaire, et non plus protégé.

Les centres de distribution de travail à domicile, considérés comme des ateliers protégés, fournissent, comme leur nom l'indique, des travaux pouvant être effectués à domicile. Pour en savoir plus, voir liste 2 du carnet d'adresses.

### Les CAT

Un peu plus de 100 000 personnes handicapées travaillent dans les 1 322 centres d'aide par le travail (CAT), publics ou privés, en France. Ces CAT proposent des activités productives et des soutiens éducatifs, médicaux, sociaux... La demande d'orientation en CAT s'effectue auprès de la COTOREP.

Le travailleur handicapé en CAT n'a pas le statut de salarié. Il n'a pas de contrat de travail, ne perçoit pas d'allocations chômage et ne peut faire l'objet d'un licenciement. Le projet de loi instaure deux éléments de rémunération, un salaire direct, complété par une aide au poste financée par l'État.





## Des textes et des faits

**Le nouveau projet de loi se propose de réduire l'écart entre la législation et les pratiques des entreprises.**

La loi réaffirme l'obligation d'embauche et crée de nouvelles dispositions et aides.



## De nouvelles dispositions

Selon le projet de loi, la priorité doit être donnée, chaque fois que possible, à l'emploi en milieu ordinaire en mobilisant et en responsabilisant plus fortement les employeurs. Pour plus d'informations *voir listes 1, 2 du carnet d'adresses*.

### → Principe de non-discrimination

La nouvelle loi affirme le principe de non-discrimination à l'embauche. Les employeurs devront ainsi aménager les postes de travail et les locaux afin que seules les compétences subsistent comme critère d'appréciation entre les salariés. Le handicap ne devra en aucun cas être une raison d'éviction d'une fonction. Des aides seront attribuées aux employeurs pour l'aménagement des locaux et des postes de travail.

### → Obligation d'embauche

Depuis la loi du 10 juillet 1987, « Toute entreprise publique ou privée, occupant au moins 20 salariés, est tenue d'employer des travailleurs handicapés à temps plein ou à temps partiel dans la proportion de 6 % de l'effectif total des salariés ». La moitié seulement des entreprises remplissent leurs obligations, l'autre préfère reverser une cotisation à l'AGEFIPH, qui utilise ces fonds pour financer des actions de formation ou d'adaptation de poste.

Le projet de loi prévoit une augmentation de cette cotisation pour les entreprises n'assurant pas le quota légal de 6 % de handicapés. Le montant maximum de la contribution sera relevé de 500 à 600 fois le Smic horaire (7,19 euros brut) par personne handicapée non employée.

En revanche, une « modulation » de cette contribution sera introduite en fonction, notamment, de « l'effort consenti » par l'entreprise en matière d'embauche des salariés handicapés.

### → Des aides

Les employeurs pourront bénéficier d'aides pour recruter les personnes handicapées : primes à l'insertion, aides à l'aménagement des postes de travail, subventions pour rendre les lieux de travail accessibles, aides à la formation en alternance, financements compensant les charges supplémentaires d'encadrement... Ces aides sont accordées par l'AGEFIPH. *Voir liste 2 du carnet d'adresses*. D'autre part, les dispositifs seront assouplis. Par exemple, les salariés pourront travailler à temps réduit, tout en continuant à percevoir une partie de leur allocation d'adulte handicapé.



## Sommaire

&gt; Emploi

&gt; Formation

**Des entreprises impliquées****→ La fonction publique**

Les trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière) sont soumises à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Or, le taux d'emploi tourne autour de 3 %. Pour faire respecter cette obligation, le projet de loi institue un « fonds d'insertion » commun aux trois fonctions publiques. D'autre part, les procédures de recrutement ainsi que le système de reconnaissance officielle du handicap seront allégés. Aucun candidat ne pourra être écarté, en raison de son handicap. Si la procédure des emplois réservés est supprimée depuis juin 2002, les personnes handicapées disposent encore de deux voies d'accès à la fonction publique : le concours (filière classique) ou la voie contractuelle.

**Recrutement par concours**

Pour présenter les concours, certains aménagements matériels sont prévus, mais les conditions d'accès restent identiques pour tous les candidats, handicapés ou pas : les mêmes diplômes et titres que ceux exigés des autres candidats pour un concours déterminé. Pour s'inscrire le candidat handicapé doit déposer sa candidature auprès de la COTOREP qui doit le reconnaître apte à l'emploi postulé. Il doit ensuite remplir un dossier d'inscription au concours comme les autres candidats. Il reçoit alors une convocation pour une visite médicale durant laquelle un professionnel de la santé détermine les aménagements nécessaires au bon déroulement du concours : temps de composition majoré d'un tiers, temps de récupération après chaque épreuve, matériels adaptés, assistance d'un secrétariat, textes en braille...

**Recrutement par la voie contractuelle**

Cette deuxième voie permet d'accéder à un emploi rapidement puisqu'il s'agit d'occuper des postes vacants dans de nombreux services déconcentrés des ministères. Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la COTOREP et dont le handicap a été jugé compatible avec l'emploi postulé peuvent être recrutées en qualité d'agents contractuels. Elles bénéficient d'un contrat d'essai d'un an renouvelable, à l'issue duquel elles peuvent être titularisées. Une fois embauchées, l'administration doit aménager leur poste de travail ou les locaux selon leur handicap.

Pour connaître les concours de la fonction publique, cf. fiches ACTUEL-Cidj Travailler dans la fonction publique d'État n° 2.01 ; Travailler dans une collectivité territoriale n° 2.06 ou sur Internet où vous trouverez toutes les offres de concours :

- [www.concours-fonction-publique.com](http://www.concours-fonction-publique.com) : calendrier des concours de la fonction publique d'État et liens vers les autres concours (territoriaux, européens, internationaux).
- [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) : calendrier de tous les concours organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale.
- [www.centresdegestion.org](http://www.centresdegestion.org) : calendrier des concours organisés par les centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale.
- [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) : recrutement et concours dans la fonction publique hospitalière.





## → La SNCF

La SNCF a signé en 2002 avec les organisations syndicales un accord permettant d'intégrer plus facilement les travailleurs handicapés dans l'entreprise. Chaque région ainsi que les 8 directions de la SNCF se sont engagées à recruter au moins 5 % de handicapés à tous les niveaux de formation. Informations complémentaires et offres d'emploi sur le site Internet : [www.sncf.fr](http://www.sncf.fr)

## Chercher un emploi

**De nombreuses structures de toutes sortes ont pour objectif de faciliter l'insertion des travailleurs handicapés.**

Publiques ou privées, à vocation nationale ou locale, spécialisées ou non dans un type de handicap, elles sont présentes sur tout le territoire. Certaines structures sont financées en partie par l'AGEFIPH, fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



## L'ANPE

L'ANPE dispose d'un ensemble de services destinés à favoriser l'emploi des personnes handicapées :

- au sein de chaque agence locale, un conseiller emploi spécialisé est particulièrement chargé du placement des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés,
- des partenariats sont développés avec des organismes (telle l'AFPA) afin de définir avec le demandeur d'emploi un projet professionnel, un parcours de formation...

Les travailleurs handicapés bénéficient d'un accès prioritaire aux contrats de travail aidés par l'État (contrat initiative emploi, contrat emploi solidarité, contrat emploi consolidé,...). Pour en savoir plus : [www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)



## Le réseau Cap Emploi

Spécialisé dans l'emploi des personnes handicapées Cap Emploi est un réseau de 140 structures départementales qui répondent de façon transversale à toutes les questions liées au recrutement, au reclassement et à l'accompagnement des personnes handicapées. Elles informent et conseillent les personnes handicapées pendant leur parcours d'insertion, les soutiennent dans leur recherche d'un emploi, d'une formation, d'un aménagement de poste. Leur objectif : faire converger les compétences des candidats et les besoins des entreprises.

Cette action s'exerce dans le cadre de la mission de service public de placement, en complément de l'action de l'ANPE. Il existe une ou plusieurs structures labellisées « Cap Emploi » par département.

On peut trouver leurs coordonnées sur le site Internet de l'AGEFIPH : [www.agefiph.asso.fr](http://www.agefiph.asso.fr) rubrique « À qui s'adresser ? », ou bien contacter les délégations régionales de l'AGEFIPH. Voir liste 3 du carnet d'adresses.



## Sommaire

&gt; Emploi

&gt; Formation

**Les organismes spécialisés**

De nombreux intervenants et organismes aident les handicapés à s'insérer dans le monde professionnel.

**→ Les EPSR et les OIP**

Les équipes de préparation et de suite du reclassement (EPSR) ainsi que les OIP (organismes d'insertion professionnelle) aident les travailleurs handicapés à trouver un emploi stable en milieu ordinaire de travail. Leurs équipes sont composées d'un chargé de mission de l'ANPE, d'un assistant social et d'un agent administratif au moins. Elles travaillent en collaboration avec les COTOREP, les ANPE, les DASS, la médecine du travail et de nombreuses associations ou chambres de commerce et d'industrie, caisses d'assurance maladie, etc. *Voir listes 4, 5, 6 du carnet d'adresses.*

**→ L'APEC**

L'Association pour l'emploi des cadres (APEC) s'adresse aux handicapés diplômés (bac + 4 depuis moins d'un an) ou ayant le statut cadre. Pour connaître les prestations de l'APEC, cf. fiche ACTUEL-Cidj Les services de l'APEC n° 3.041.

**→ OHE et PROMÉTHÉE**

Le réseau national (OHE-PROMÉTHÉE) regroupe deux associations : OHE (Opération handicapés + emploi) et PROMÉTHÉE (Promotion de l'emploi des travailleurs handicapés en entreprise). Toutes deux ont pour vocation l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en entreprise. Les structures OHE-PROMÉTHÉE développent des actions d'accueil orientation, de préparation à l'emploi, de placement de travailleurs handicapés en milieu ordinaire. Pour les adresses du réseau OHE-PROMÉTHÉE, *voir liste 7 du carnet d'adresses.*

**→ Le GIRPEH**

Les groupements interprofessionnels régionaux pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées (GIRPEH) sensibilisent les entreprises à l'insertion professionnelle des personnes handicapées sous forme d'assistance technique et de conseil. Ils offrent d'autres prestations aux personnes handicapées : conseil et orientation professionnels, préparation, accompagnement et suivi dans la recherche d'emploi, actions d'insertion formation. *Voir liste 8 du carnet d'adresses les coordonnées des associations régionales GIRPEH.*

**→ L'AFIJ**

L'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ) a créé un service « Action handicap ». Les jeunes diplômés, quel que soit leur handicap, bénéficient d'un programme spécifique : information sur leur statut et leurs droits, accompagnement individuel, formation gratuite de 2 jours d'aide à la recherche d'emploi. *Voir liste 2 du carnet d'adresses.* L'AFIJ dispose de délégations dans 30 villes de France (coordonnées sur le site Internet : [www.afij.org](http://www.afij.org)).





### → Le programme Equal

Faciliter l'accès à l'emploi, personnes handicapées comprises, telle est la mission du programme européen EQUAL. Pour en bénéficier, il faut passer par une structure du type AGEFIPH ou ANPE.

Pour plus d'informations : [www.racine.fr](http://www.racine.fr)



### Créer son emploi

S'installer à son compte peut paraître hasardeux dans le contexte actuel, pourtant de nombreuses personnes handicapées se lancent dans l'aventure grâce aux multiples aides dont elles bénéficient.

Du dessin industriel au multimédia, en passant par le développement informatique, les possibilités de création d'entreprise sont nombreuses. Pour soutenir les projets des créateurs d'entreprise handicapés, l'AGEFIPH accorde un soutien financier allant jusqu'à 10 675 € (sous réserve que le demandeur apporte un cofinancement de 1 525 € minimum).

Des subventions d'un montant maximum de 3 270 € sont attribuées pour favoriser l'installation des travailleurs handicapés dans une profession indépendante ou artisanale. Il faut être reconnu par la COTOREP, avoir effectué un stage de formation professionnelle et être âgé de 45 ans au plus. Renseignements auprès de la COTOREP.

D'autre part, les futurs créateurs d'entreprise, handicapés ou non, peuvent contacter des structures qui les guideront dans leurs démarches et les aideront à résoudre leurs problèmes juridiques et financiers.

Pour connaître ces organismes, cf. fiche ACTUEL-Cidj Créer son entreprise n° 3.6.



### Les initiatives emploi

Les innovations ne manquent pas pour faciliter le travail des handicapés.

Exemple avec un spécialiste de l'intérim, ADIA ([www.adia.fr](http://www.adia.fr)) : il a signé avec l'AGEPHIF une convention destinée à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Jusqu'à la fin 2006, ADIA devrait ainsi faire bénéficier les travailleurs handicapés de 60 contrats en alternance et d'une centaine de stages de formation qualifiante dans de nombreux secteurs (agroalimentaire, téléphonie mobile, vente, secrétariat...).

## Sommaire

&gt; Emploi

&gt; Formation

**Les adaptations aux postes de travail****→ Adaptations techniques**

Créé par la compagnie IBM, le Centre d'information et de solution pour personnes handicapées (CISPH) informe sur les aides techniques informatiques proposées sur des matériels et logiciels.

Certaines permettent l'aménagement des postes de travail pour des personnes présentant une déficience motrice ou sensorielle. D'autres sont destinées à faciliter la communication : claviers spéciaux, logiciels de traduction de données affichées à l'écran en voix synthétisée. Le CISPH organise des démonstrations. *Voir liste 2 du carnet d'adresses.* À consulter également : [www.ibm.fr/handcap](http://www.ibm.fr/handcap).

Le Cabinet étude-conseil information aide assistance (CECIAA) commercialise du matériel informatique et travaille à l'adaptation des postes de travail. Cabinet-conseil du handicap visuel, il propose ses services aux entreprises, aux travailleurs sociaux, aux handicapés visuels. *Voir liste 2 du carnet d'adresses.* À consulter également : [www.ceciasa.com](http://www.ceciasa.com)

**→ Rééducation professionnelle**

Le contrat de rééducation professionnelle concerne aussi bien les handicapés salariés de l'entreprise que les nouveaux embauchés dont la qualification pour occuper un poste est insuffisante. La Sécurité sociale paie à l'entreprise une partie du salaire correspondant au temps de formation pour le poste occupé par la personne handicapée. S'adresser à l'agence locale pour l'emploi, à la COTOREP ou à l'EPSR.

**Handicap et télétravail**

Le développement du travail en réseau et d'Internet a ouvert de nouvelles perspectives aux personnes handicapées. En effet, avec un ordinateur et une connexion Internet, on peut travailler, envoyer son travail et communiquer avec des partenaires professionnels. C'est l'une des réponses aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans le travail (mobilité réduite, contraintes médicales...).

Malheureusement, encore aujourd'hui, seules quelques centaines de personnes utilisent cette formule. Plusieurs facteurs en sont la cause : le niveau de qualification demandé est généralement élevé, les employeurs imposent des critères de productivité et les secteurs concernés sont très pointus (infographie, multimédia, secrétariat spécialisé...).

L'Association pour le développement du télétravail et de la téléformation (ANTT) ([www.formation-teletravail.com](http://www.formation-teletravail.com) ou [www.andt.org](http://www.andt.org)) et l'Association française des téléactivités (AFTT) ([www.aftt.asso.fr](http://www.aftt.asso.fr)) sont des lieux ressources. Ils pourront vous orienter vers le centre de formation le plus adapté à votre handicap.





## ► Formation

### Et si l'école s'ouvrait enfin ?

La formation est la clé de l'insertion. Mais le système scolaire classique n'accueille pas aisément les enfants handicapés.

### Des efforts à poursuivre

#### → Un bilan bien décevant

À peine 3 % des adolescents handicapés parviennent à accéder au lycée et à l'enseignement secondaire. Le handicap est aujourd'hui l'une des causes majeures de l'exclusion. Les établissements scolaires ne sont pas adaptés aux personnes handicapées : pas de rampe, pas d'ascenseur et pas de possibilité d'aménager un emploi du temps pour qu'un enfant puisse se soigner. Un accident de la route, par exemple, nécessite souvent deux à trois années de rééducation, deux ou trois années où l'enfant ne sera pas à l'école, autant d'années de retard qui provoquent l'exclusion de l'enfant du système scolaire et surtout l'impossibilité de s'y réinsérer. Les personnes handicapées sont donc exclues du système éducatif classique.

Sur les 245 000 demandeurs d'emploi handicapés, près de 80 % possèdent un niveau de formation inférieur ou égal au niveau BEP ou CAP. Seuls 17 % ont le bac ou le niveau bac et 4 % possèdent un niveau licence et plus (source ANPE). La formation, souvent sous forme de stage, va donc se dérouler dans des centres spécialisés de formation sur décision de la COTOREP ou dans des centres de formation ordinaires qui peuvent être financés par l'AGEFIPH.

#### → Assurer l'intégration scolaire

Le projet de loi sur l'intégration des handicapés renforce le devoir de l'Éducation nationale d'accueillir tous les enfants handicapés dans l'école la plus proche de leur domicile ou d'assurer, si nécessaire, leur scolarisation dans des établissements adaptés. La notion de projet individualisé élaboré avec les parents est introduite, de même que celle de parcours de formation adapté.

Les classes d'intégration scolaire (CLIS) permettent l'intégration collective des élèves handicapés à l'école primaire. Il y a des CLIS 1, 2, 3 et 4 pour les enfants atteints respectivement d'un handicap mental ou de blocages psychologiques importants, d'un handicap auditif, d'un handicap visuel et d'un handicap moteur. Leur effectif est limité à 12 élèves. Quant aux UPI (unités pédagogiques d'intégration), elles accueillent des jeunes handicapés mentaux de 11 à 16 ans.

D'autre part, l'Éducation nationale poursuit son programme mis en œuvre à la rentrée 2003, avec trois objectifs. Tout d'abord la création de 1 000 unités pédagogiques d'intégration (UPI) en collège et lycée, ainsi que l'ouverture de places aménagées en CAP et BEP et d'UPI en lycée professionnel. Second axe prioritaire, le développement de modules de formation spécialisée pour l'ensemble des enseignants. Le dernier point porte sur le développement des aides à l'intégration scolaire.

6 000 auxiliaires de vie scolaire seront ainsi formés d'ici à 2008 pour accompagner les élèves handicapés. Le matériel pédagogique adapté sera financé. Le programme prévoit également une extension des services d'assistance pédagogique à domicile, ainsi qu'un suivi scolaire des élèves hospitalisés. Pour en savoir plus : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### + BON À SAVOIR

#### Santé et étudiants handicapés

Le but de la Fondation Santé des étudiants de France est de permettre aux étudiants ou jeunes travailleurs atteints de handicaps de bénéficier de soins en poursuivant leurs études.

Fondation santé des étudiants de France  
8, rue Émile Deutsch de la Meurthe  
BP 147  
75014 - Paris  
Tél : 01 45 89 43 39  
[www.fsef.net](http://www.fsef.net)



## Sommaire

- > Emploi
- > Formation

## → Des mesures pour les jeunes

Les jeunes handicapés de moins de 26 ans sans qualification peuvent contacter les PAIO et des missions locales pour l'emploi. Pour plus d'informations, cf. fiche ACTUEL-Cidj Les missions locales et les PAIO n° 4.042. Des contrats de travail comportant une part de formation en entreprise sont proposés : contrat d'apprentissage, contrats en alternance, CES. Pour connaître ces différents contrats, cf. fiches ACTUEL-Cidj La formation en alternance n° 3.23 ; L'apprentissage n° 1.42 ; Les dispositifs de formation pour les 16/25 ans n° 4.4.

## ▶ Les centres spécialisés

Chaque année, plus de 7 000 personnes envoyées par la COTOREP bénéficient d'une formation dans un centre spécialisé. Des diplômes des ministères de l'Emploi, de la Santé ou de l'Éducation nationale y sont délivrés, ainsi que des stages de préformation. Les stagiaires sont rémunérés. Ces centres n'offrent pas toujours une formation adaptée au marché du travail mais les locaux et le matériel pédagogique sont conçus en fonction de chaque handicap.

La FAGERH (Fédération des associations gestionnaires d'établissements de réadaptation pour handicapés) publie un annuaire des établissements de formation professionnelle pour handicapés en France. *Voir liste 2 du carnet d'adresses.*

## ▶ Les centres ordinaires

L'appellation « centres ordinaires » regroupe aussi bien les centres AFPA que les centres d'apprentis, les GRETA de l'Éducation nationale ou les centres privés de formation. Ils n'ont pas toujours les moyens de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées. Mais il est important que les personnes handicapées continuent à solliciter ces organismes, afin que des formations plus individualisées soient proposées. À noter : un accord a été signé en 2002 entre le réseau des GRETA et l'AGEFIPH. Les GRETA se sont engagés notamment à mobiliser leur dispositif de formation afin d'améliorer l'accueil des personnes handicapées.

## → L'AFPA

L'Association pour la formation professionnelle des adultes propose des formations dans le but d'une reconversion ou d'une évolution professionnelle. L'AFPA et l'AGEFIPH ont signé un accord destiné à favoriser et amplifier l'accès des personnes handicapées à la formation professionnelle. L'AFPA élargit ainsi son offre de formation aux personnes handicapées et l'AGEFIPH prend en charge les coûts de formation des stagiaires. Des formations de niveau CAP, bac et bac + 2 sont organisées dans les secteurs du BTP, du commerce et des services et de l'industrie. Les parcours de formation sont individualisés. Les psychologues du travail de l'AFPA répondent aux demandes d'information, aident à construire un projet adapté aux besoins, évaluent les potentiels et les limites dans l'apprentissage et l'exercice d'un métier. Ils orientent les personnes vers une formation AFPA ou un centre de rééducation professionnelle sur avis de la COTOREP.





## ✉ ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Le CNED ([www.cned.fr](http://www.cned.fr)) assure une préparation à l'enseignement primaire, secondaire et universitaire et prépare aux CAP, BEP, BTS, aux concours de la fonction publique. Il propose des cours de rattrapage et de soutien dans de nombreux domaines.

Auxilia (<http://perso.club-internet.fr/auxilib>) assure des cours au profit de personnes handicapées physiques : enseignement général du primaire au baccalauréat, enseignements professionnels du secteur tertiaire (BEP, bac, BTS), partie théorique de l'enseignement du secteur industriel, préparation aux concours administratifs.

Le télé-enseignement universitaire permet de préparer à distance des diplômes d'enseignement supérieur. Cf. fiches ACTUEL-Cidj L'enseignement à distance n° 1.7 ; Les services d'information des universités n° 1.04.

Prenez contact avec les services information-évaluation-orientation des centres psychotechniques régionaux de l'AFPA. Adresses par Internet [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr) ou encore par les antennes locales de l'ANPE.

Service-Accueil-Info de l'AFPA : 01 48 70 51 49

### → Les GRETA

Les groupements d'établissements pour la formation continue préparent à tous les diplômes de l'Éducation nationale, du CAP au BTS. Les formations sont ouvertes aux salariés, demandeurs d'emploi, jeunes en insertion... Elles peuvent être financées dans le cadre d'un congé individuel de formation, par le conseil régional ou l'AGEFIPH. Pour connaître les adresses des GRETA adressez-vous à la DAFCO (délégation académique à la formation continue) de votre académie.

### → Les centres de formation privés

SERAC Formation propose des formations en alternance pour les jeunes sourds dans les métiers du secrétariat et de la comptabilité (bac pro) ou de la logistique (BEP). Il dispose d'un centre de bilan de compétences pour salariés sourds à Paris.

Le CERP (centre de formation et de rééducation professionnelle) qui dépend de l'association Valentin Haüy propose des formations spécialisées pour personnes aveugles et malvoyantes. Le centre dispose par ailleurs d'un service emploi. L'association LADAPT ([www.ladapt.net](http://www.ladapt.net)) intervient en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Domaines de formation : bureautique, PAO, électronique, vente, tourisme... Elle dispose de centres en région.

*Voir liste 2 du carnet d'adresses les coordonnées de ces trois organismes.*



## Université : on y va

La direction des enseignements supérieurs a pris des mesures afin de faciliter l'insertion des étudiants handicapés : accueil personnalisé, locaux accessibles, hébergement adapté, allongement de la durée des études. Une personne du service universitaire d'information et d'orientation (SCUIO) est, en principe, chargée de l'accueil et du suivi des étudiants handicapés dans chaque université. Des aides financières sont accordées sous forme de remboursement des frais de transport et de bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Un guide gratuit édité par le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation nationale et disponible dans chaque université recense les bureaux d'accueil des étudiants handicapés et précise le degré d'accessibilité de chaque université. Dans le même esprit, le CROUS fournit une liste des résidences universitaires. Pour connaître les adresses des CROUS, cf. fiche ACTUEL-Cidj Les CROUS n° 1.615 ou sur Internet : [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)



## ► Carnet d'adresses

### ► LISTE 1

#### Pour en savoir plus

##### LIRE

Travailleurs handicapés : de la reconnaissance à l'emploi  
Pascal Boes, Fabrice Gutnik. Paris  
Vuibert, (Guid'Util). octobre 2004.  
ISBN 2-7117-8794-X. 12 €  
Comment se faire reconnaître  
comme travailleur handicapé ?  
Comment se réorienter profession-  
nellement et se former ? Par quel  
biais travailler dans le monde de  
l'entreprise ou en milieu protégé ?  
A qui s'adresser et quelles démarches  
entreprendre ? Comment recruter et  
former des travailleurs handicapés ?  
Ce guide donne des informations  
précises sur l'orientation et l'insertion  
professionnelle tant pour les  
travailleurs en situation de handicap  
que pour les employeurs.

Rendez-vous sur la librairie  
en ligne du CIDJ :  
[www.cidj-librairie.com](http://www.cidj-librairie.com)

##### SURFER

[www.agefiph.asso.fr](http://www.agefiph.asso.fr)  
Producteur : Association nationale de  
gestion du fonds pour l'insertion profes-  
sionnelle des personnes handicapées  
Ce site présente l'Agefiph et diffuse  
des informations utiles pour les per-  
sonnes handicapées en ce qui con-  
cerne leur insertion professionnelle.

[www.handi-cv.com](http://www.handi-cv.com)  
Producteur : Handi-cv  
Handi-cv.com est un site d'aide à  
l'emploi destiné aux handicapés. Il  
permet aux candidats de déposer leur  
CV et diffuse des informations sur les  
aides, les aménagements possibles,  
etc. Ce site est conçu pour être acces-  
sible aux personnes déficientes.

[www.afij.org](http://www.afij.org)  
Producteur : Association pour faciliter  
l'insertion professionnelle des jeunes  
diplômés  
L'AFIJ propose une rubrique sur l'em-  
ploi des handicapés.

[www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr)  
Producteur : Secrétariat d'Etat aux  
personnes handicapées  
Ce site permet de s'informer sur le  
handicap et sur les différents dispo-  
sitifs et aides dans le domaine de  
l'emploi, de la vie quotidienne, de la  
scolarité, etc.

[www.handiweb.com](http://www.handiweb.com)  
Producteur : Innovation S.A.  
Nombreuses informations utiles aux  
personnes handicapées : emploi,  
éducation, loisirs, sports, vacances,  
droits, associations, etc.

[www.yanous.com](http://www.yanous.com) : tourisme et voya-  
ges, droits, matériels et techniques.

[www.handroit.com](http://www.handroit.com) : portail sur les  
droits de la personne handicapée.

[www.fnath.org](http://www.fnath.org) : site de la Fédération  
nationale des accidentés du travail  
et des handicapés.

[www.handiweb.com](http://www.handiweb.com) : infos sur l'em-  
ploi, la formation et la vie quoti-  
dienne.

[www.handicap-icom.asso.fr](http://www.handicap-icom.asso.fr) : centre  
de ressources informatiques de  
Handicap international.

[www.brailenet.org](http://www.brailenet.org) : infos pour les  
handicapés visuels.

[www.visuf.org](http://www.visuf.org) : infos pour les  
sourds et les malentendants.

### ► LISTE 2

#### Les organismes spécialisés

→ Des organismes spécialisés  
peuvent répondre à votre  
demande concernant l'em-  
ploi et la formation.

**AFPA**  
Domaine St-Hilaire  
86120 - ROIFFE  
Tél : 05 49 98 80 40  
[www.cnth-roiffe.afpa.fr](http://www.cnth-roiffe.afpa.fr)  
Centre national de recherche et de  
ressources pour la formation des tra-  
vailleurs handicapés (CNRRFTH).

**AFIJ**  
25, rue Falguière  
75015 - PARIS  
Tél : 01 55 87 02 50  
[www.afij.org](http://www.afij.org)

**APEC**  
51, bd Brune  
75014 - PARIS  
Tél : 01 40 52 20 00  
[www.apec.fr](http://www.apec.fr)

**ASSOCIATION NATIONALE  
POUR ADULTES ET JEUNES  
HANDICAPÉS (APAJH)**  
185, bureaux de la Colline  
92213 - SAINT-CLOUD CEDEX  
Tél : 01 55 39 56 00  
[www.apajh.org](http://www.apajh.org)  
Service documentation ouvert au pu-  
blic sur rendez-vous de 14 h à 17 h.  
Réponse par courrier et téléphone.  
Formations d'adaptation à la vie  
sociale pour les personnes handi-  
capées reconnues par la COTOREP  
travaillant en milieu protégé.  
Formations pour les personnels des  
établissements spécialisés et les  
militants d'associations.

**AVH**  
Association Valentin Haüy  
5, rue Duroc  
75343 - PARIS CEDEX 07  
Tél : 01 44 49 27 27  
[www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)  
L'AVH est au service des aveugles et  
des malvoyants et intervient dans de  
nombreux domaines : orientation  
professionnelle, formation, emploi,  
vie quotidienne...

**CABINET CONSEIL INFORMATION  
AIDE ASSISTANCE - CECIAA**  
134-140, rue d'Aubervilliers  
Bât. C  
75019 - PARIS  
Tél : 01 44 69 89 89  
[www.ceciaa.com](http://www.ceciaa.com)

**CENTRE D'INFORMATION  
ET D'ORIENTATION SPÉCIALISÉ  
POUR HANDICAPÉS PHYSIQUES**  
8, rue Dieudonné Costes  
75013 - PARIS  
Tél : 01 45 82 65 57  
Accueil des jeunes handicapés phy-  
siques (moteurs, visuels, auditifs)  
sur rendez-vous du lundi au vendredi  
de 9 h à 17 h sans interruption

**CENTRE DE FORMATION ET DE  
RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE -  
CERP**  
5, rue Duroc  
75007 - PARIS  
Tél : 01 44 49 27 27  
[www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)

**CENTRE D'INFORMATION  
ET DE SOLUTION POUR PERSONNES  
HANDICAPÉES - CISP**  
Immeuble Lumière  
40, av des Terroirs de France  
75012 - PARIS  
Tél : 0 810 835 426  
[www.ibm.fr/handicap](http://www.ibm.fr/handicap)

**COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION  
DE L'ACTION EN FAVEUR  
DES PERSONNES HANDICAPÉES  
(CCAH)**  
30, rue de Prony  
75017 - PARIS  
Tél : 01 42 27 78 51  
Le CCAH informe des problèmes ren-  
contrés par les personnes handicapées.  
Il élabore des actions de formation  
venant en complément des formations  
qualifiantes reçues, pour faciliter  
insertion professionnelle et autonomie.  
Il intervient financièrement en faveur  
des associations promotrices d'éta-  
blissements spécialisés.

**CTNERHI**  
Centre technique national d'études  
et de recherches sur les handicaps  
et les inadaptations  
236 B, rue de Tolbiac  
75013 - PARIS  
Tél : 01 45 65 59 00  
[www.ctnerhi.com.fr](http://www.ctnerhi.com.fr)  
Le CTNERHI informe le public sur les  
aspects psychologiques, sociologiques,  
économiques et juridiques du handi-  
cap et de l'inadaptation sociale. Il  
réalise des études et des recherches,  
et dispose d'un important centre de  
documentation ouvert au public.

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS  
GESTIONNAIRES ET DES  
ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION  
POUR HANDICAPÉS (FAGERH)**  
8, impasse Druiot  
75012 - PARIS  
Tél : 01 44 74 34 40  
[www.fagerh.asso.fr](http://www.fagerh.asso.fr)  
Cette fédération regroupe plus de  
80 établissements de rééducation  
professionnelle et de pré-orientation.  
Elle édite chaque année un annuaire  
qui recense l'offre nationale spécia-  
lisée d'orientation, de formation et  
de suivi pour travailleurs handica-  
pés.

**FONDS POUR L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE DES HANDICAPÉS -  
AGEFIPH**  
192, avenue Aristide Briand  
92226 - BAGNEUX CEDEX  
Tél : 01 46 11 00 11  
[www.agefiph.asso.fr](http://www.agefiph.asso.fr)  
Organisme de conseil et de finance-  
ment, l'AGEFIPH soutient tout projet  
tendant à l'insertion professionnelle  
et au maintien dans l'emploi des  
travailleurs handicapés en milieu  
ordinaire de travail. L'AGEFIPH inter-  
vient auprès des entreprises et des  
acteurs économiques et sociaux. Elle  
met en place des mesures pour l'em-  
ploi des personnes handicapées.

Citons notamment le diagnostic et conseil aux entreprises, les primes à l'insertion, la création d'activité, la création d'entreprise, l'aménagement des lieux de travail, les aides à la formation en alternance et à l'apprentissage, la remise à niveau, la formation professionnelle, le soutien et le suivi de l'insertion, le rapprochement du milieu protégé et du milieu ordinaire, les aides aux innovations.

#### GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES - GIHP

10, rue Georges de Porto-Riche  
75014 - PARIS

Tél : 01 43 95 66 36  
www.gihpnational.org

Le but de cette association est de permettre une insertion sociale des personnes handicapées dans tous les domaines. Le service d'information et de documentation produit des fiches pratiques, recense les organismes spécialisés.

Annuaire des délégations régionales diffusé gratuitement sur simple demande.

#### GIAA

Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes

5, avenue Daniel Lesueur  
75007 - PARIS

Tél : 01 47 34 30 00  
www.giaa.org

Le GIAA cherche à développer des moyens de culture, d'études, de travail et de loisirs des aveugles et des amblyopes. Il dispose de 84 délégations départementales.

#### INJS

Institut national de jeunes sourds  
254, rue Saint Jacques  
75005 - PARIS

Tél : 01 53 73 14 00  
www.injs-paris.fr

L'INJS accueille des élèves sourds et malentendants de 3 à 20 ans. Il les prépare aux examens de l'Education nationale (CAP, BEP, baccalauréats). L'objectif de l'INJS est de viser la meilleure insertion sociale et professionnelle à l'issue de la scolarisation. Il dispose d'une bibliothèque ouverte sur rendez-vous. L'institut a une compétence nationale (lieux de formation : Paris, Chambéry, Metz, Bordeaux).

#### IPS FORMATION

216, rue des Escarceliers  
34080 - MONTPELLIER  
Tél : 04 67 45 61 40

#### LADAPT

Tour Essor 93  
93508 - PANTIN CEDEX  
Tél : 01 48 10 12 34  
www.ladapt.net  
Centres en régions.

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ

Mission pour l'emploi des personnes handicapées  
7, square Max Hymans  
75015 - PARIS  
Tél : 01 44 38 38 38  
www.travail.gouv.fr

#### MOUVEMENT « POUR VIVRE DEBOUT » DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS PAR LA MALADIE OU L'INFIRMITÉ ET DE LEURS FAMILLES

66, rue Haute  
54390 - FROUARD  
Tél : 03 83 49 05 07  
Information et défense des droits des personnes handicapées.

#### OPE-PROMÉTHÉE

45, rue Nouvelle  
77190 - DAMMARIÉ-LES-LYS  
Tél : 01 64 87 66 39  
www.ope.org

#### SERAC FORMATION

62-64, rue de Rome  
75008 - PARIS  
Tél : 01 42 93 03 89  
www.serac.asso.fr



### LISTE 3 Les délégations régionales de l'AGEFIPH

→ Les délégations de l'AGEFIPH informent et conseillent les personnes handicapées et les employeurs sur l'insertion professionnelle.

#### Aquitaine

33323 - BEGLES CEDEX  
1, quai du Président Wilson  
Tél : 05 56 49 25 32

#### Auvergne

63010 - CLERMONT-FERRAND  
12, av Marx Dormoy - BP 357  
Tél : 04 73 34 72 60

#### Bourgogne

21066 - DIJON CEDEX  
Immeuble Osiris  
7, bd Winston Churchill - BP 66615  
Tél : 03 80 28 04 30

#### Bretagne

35000 - RENNES  
Centre d'affaires Ile-de-France  
4, av. Charles Tillon  
Tél : 02 99 54 26 00

#### Centre

45058 - ORLÉANS CEDEX  
ABC 2  
35, avenue de Paris  
Tél : 02 38 78 04 40

#### Champagne-Ardenne

51100 - REIMS  
immeuble Reims 2000  
95, bd du Général Leclerc  
Tél : 03 26 50 66 10

#### Haute-Normandie

76107 - ROUEN CEDEX  
Immeuble Les Galées du Roi  
5<sup>e</sup> étage  
30, rue Henri Gadeau de Kerville-  
St Sever  
Tél : 02 32 81 94 80

#### Ile-de-France

92226 - BAGNEUX  
192, avenue Aristide Briand  
Tél : 01 46 11 01 55  
www.agefiph.asso.fr

#### Languedoc-Roussillon

34967 - MONTPELLIER CEDEX 02  
Immeuble Antalya Zac d'Antigone  
119, av. Jacques Cartier  
Tél : 04 99 13 73 20

#### Lorraine

54063 - NANCY  
Hôtel Consulaire  
10, Viaduc Kennedy  
BP 660  
Tél : 03 83 90 81 40

#### Martinique

97200 - FORT-DE-FRANCE  
Centre Delgrès  
Hauts de Dillon - Escalier E  
Tél : 05 96 71 24 66

#### Midi-Pyrénées

31505 - TOULOUSE CEDEX 5  
17, bd de la Gare  
BP 5827  
Tél : 05 62 47 88 20

#### Nord-Pas-de-Calais

59040 - LILLE CEDEX  
238, rue de Paris  
Tél : 03 20 14 57 20

#### Pays-de-la-Loire

44032 - NANTES CEDEX 1  
34, quai Magellan  
BP 23211  
Tél : 02 40 48 94 40

#### Poitou-Charentes

86035 - POITIERS CEDEX  
Le Capitole V  
14, bd Chasseigne  
Tél : 05 49 60 34 40

#### Provence-Alpes-Côte-d'Azur

13090 - AIX-EN-PROVENCE  
Le Décisium Bât 1  
1, rue du Mahatma Gandhi  
Tél : 04 42 93 15 50

#### Réunion (La)

97475 - SAINT-DENIS DE LA RÉUNION  
Résidence Ylang Ylang - Bât D 31  
Rue de la Digue  
BP 783

#### Rhône-Alpes

38090 - VILLEFONTAINE  
Bâtiment 1010  
29, rue Condorcet  
Tél : 04 74 94 20 21



### LISTE 4 Les EPSR publics

→ Les équipes de préparation et de suite du reclassement (EPSR) aident les travailleurs handicapés dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale.

#### 15000 - Aurillac

EGESI  
18, place de la Paix  
Tél : 04 71 48 89 00

#### 25000 - Besançon

ARIS  
7, rue Léonard de Vinci  
Tél : 03 81 41 37 16

#### 28000 - Chartres

PHARE 28  
9, route de Voves  
Tél : 02 37 88 32 32

#### 35065 - Rennes Cedex

Rue Jules Vallès  
BP CS 16507  
Tél : 02 23 44 82 30

#### 39000 - Lons-le-Saunier

ASEAJ  
5, avenue Henri Grenat  
Tél : 03 84 47 40 50

#### 43000 - Le Puy-en-Velay

ASEA  
14, chemin des Mauves - Mons  
Tél : 04 71 02 13 87



## 47000 - Agen

145, avenue Henri Barbusse  
Tél : 05 53 66 39 02

## 56037 - Vannes Cedex

ATLAS  
Avenue Edouard Michelin  
ZI du Prat, Bât. Acanthe  
Tél : 02 97 47 62 30

## 63118 - Cebazat

ADIS  
130, avenue de la République  
Tél : 04 73 16 18 18

## 64000 - Pau

CIPH  
4, avenue de Vignancour  
Tél : 05 59 14 82 90

## 70000 - Vesoul

ASTHRE  
2, rue de la Mutualité  
Tél : 03 84 97 07 15

## 89000 - Auxerre

CITHY  
2, place du Cadran  
Tél : 03 86 52 45 11

## 94000 - Créteil

ARERAM  
77, boulevard Jean-Baptiste Oudry  
Tél : 01 45 13 28 90

## 97122 - Baie-Mahaut

AGIH  
3 B, rue Henri Becquerel - ZI Jarry  
Tél : 05 90 32 51 77

## 97252 - Fort-de-France

URASS  
Zone artisanale de Rivière Roche -  
Bât. D2  
BP Boîte n° 50  
Tél : 05 96 50 43 01

## ▶ LISTE 5

### Les EPSR privées

→ Comme les EPSR publiques, les EPSR de droit privé accompagnent les travailleurs handicapés dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale.

## 01000 - Bourg-en-Bresse

5 T, avenue des Sports  
Tél : 04 74 47 20 90

## 04100 - Manosque

Institut avenir Provence  
456, boulevard Saint Joseph  
Tél : 04 92 70 74 60

## 05000 - Gap

Micropolis  
Bâtiment Aurora  
Tél : 04 92 53 21 83

## 07002 - Privas Cedex

ZI le Lac  
Avenue de l'Industrie - BP 207  
Tél : 04 75 66 73 00

## 08000 - Charleville-Mézières

36, avenue Charles de Gaulle  
Tél : 03 24 59 05 25

## 09007 - Foix Cedex

3, rue de la Préfecture  
BP 105  
Tél : 05 34 09 33 10

## 11000 - Carcassonne

DEFI 11  
780, rue Gérard Désargues  
Tél : 04 68 72 72 66

## 12000 - Rodez

1, rue des Moutiers  
Tél : 01 65 87 00 80

## 13014 - Marseille

AFAH  
80, avenue Claude Monnet  
Tél : 04 91 10 13 80

## 14000 - Caen

Péricentre VI, Bât. B  
80, avenue Thiès  
Tél : 02 31 93 24 24

## 17031 - La Rochelle Cedex 01

107, avenue Michel Crépeau  
BP 3047  
Tél : 05 46 50 04 00

## 19000 - Tulle

25, quai Gabriel Péri  
Tél : 04 55 20 83 88

## 20200 - Bastia

Les Terrasses du Fango  
Association Murza  
Tél : 04 95 32 01 68

## 23003 - Guéret Cedex

5, avenue Gambetta - BP 112  
Tél : 05 55 52 95 89

## 26000 - Valence

1, rue Verdi  
Tél : 04 75 78 16 70

## 27000 - Évreux

4, place Alfred de Musset  
Tél : 02 32 28 43 64

## 30000 - Nîmes

ALEPH  
118, rue Jacques Baby  
Tél : 04 66 68 99 70

## 31200 - Toulouse

Handi-Pro 31  
27, boulevard des Minimes  
Tél : 05 34 40 91 91

## 32000 - Auch

Handicap Emploi  
56, avenue des Pyrénées  
Tél : 05 62 05 08 36

## 34970 - Lattes

29, rue du Puech Radier  
Tél : 04 99 13 34 25

## 37541 - Saint-Cyr-sur-Loire Cedex

Parc d'activité d'Equatop  
45, rue du Mûrier  
BP 136  
Tél : 02 47 85 30 30

## 42000 - Saint-Étienne

17, rue de l'Apprentissage  
Tél : 04 77 49 73 49

## 46000 - Cahors

ALISE  
127, avenue Jean Jaurès  
Tél : 05 65 23 20 20

## 48000 - Mende

13, rue des Carmes  
Tél : 04 66 32 31 59

## 50180 - Agneaux

Handicap et emploi  
173, rue Antoine Lavoisier  
Tél : 02 33 72 55 10

## 52000 - Chaumont

Centre Pierre Ferry  
7, rue de la Maladière  
Tél : 03 25 02 29 10

## 55000 - Bar-le-Duc

AMIPH  
20, rue Ernest Bradfer  
Tél : 03 29 76 18 79

## 59378 - Dunkerque Cedex 01

APAHM  
760, boulevard de la République  
BP 4227  
Tél : 03 28 63 75 20

## 59410 - Anzin

APIHHC  
76, rue Jean Jaurès  
Tél : 03 27 20 28 80

## 59540 - Caudry

APIHHC  
11, rue Gambetta  
Tél : 03 27 73 47 40

## 59708 - Marcq-en-Barœul Cedex

APF  
23, chemin du Moulin Delmar  
Tél : 03 20 99 47 56

## 61000 - Alençon

ADAPEI  
82, boulevard de Strasbourg  
Tél : 02 33 31 01 31

## 62200 - Boulogne-sur-Mer

61-63, rue de la Paix  
Tél : 03 21 91 08 12

## 62803 - Liévin Cedex

ACTIPHE  
91 T, rue Jean Jaurès  
BP 173  
Tél : 03 21 74 98 30

## 65000 - Tarbes

ADAPEI  
3 B, promenade du Pradeau  
Tél : 05 62 93 87 54

## 66330 - Cabestany

Mas Guérido - Bât. Europa  
3, rue Becquerel  
Tél : 04 68 66 60 60

## 69100 - Villeurbanne

ADIPSH  
6, rue du Nord  
Tél : 04 78 03 08 72

## 73801 - Montmélián Cedex

338, avenue de la Gare  
BP 36  
Tél : 04 79 84 32 00

## 74014 - Annecy Cedex

105, avenue de Genève  
BP 549  
Tél : 04 50 67 31 10

## 75018 - Paris

27, rue Pajol  
Tél : 01 40 38 64 00

## 76100 - Rouen

ADIS  
20, place Henri Gadeau de Kerville  
Tél : 02 35 03 74 68

## 76600 - Le Havre

Ligue havraise  
34, rue Gustave Lennier  
Tél : 02 35 22 71 21

## 77000 - Melun

ACI  
51, avenue Thiers  
Tél : 01 64 87 08 73

## 77200 - Torcy

ACI antenne Nord  
4, rue Emile Reynaud  
Tél : 01 60 06 82 00

## 78180 - Montigny-le-Bretonneux

Antenne de Montigny-le-Bretonneux  
13, Germaine Tailleferre  
Tél : 01 30 57 50 12

**78300 - Poissy**  
37, boulevard Devaux  
Tél : 01 30 65 90 97

**79000 - Niort Cedex**  
Centre d'affaires  
14, avenue Léo Lagrange  
Tél : 05 49 79 99 77

**80044 - Amiens Cedex 01**  
ALIHANSE  
6, allée des Fleurs  
Centre Oasis Dury  
Tél : 03 22 89 00 99

**81000 - Albi**  
AIPTH  
17, rue Gustave Eiffel  
Zone Albilech  
Tél : 05 63 49 29 49

**82000 - Montauban**  
ADIAD  
24-28, Grand'rue Sapiac  
Tél : 05 63 21 46 00

**83000 - Toulon**  
AVIE  
147, rue Haute Vienne, Le Velasquez  
Bât. B  
Tél : 04 94 22 36 16

**84000 - Avignon**  
AVIPTH  
18, avenue de Fontcouverte  
Tél : 04 90 13 99 99

**85000 - La Roche-sur-Yon**  
56, Le Grand Pavois  
Rue de Friedland  
Tél : 02 51 37 65 18

**86180 - Buxerolles**  
ADPSR  
8, rue des Cosses  
Tél : 05 49 44 97 97

**87100 - Limoges**  
UPSRPH  
8, rue Emile Zola  
Tél : 05 55 38 89 70

**88000 - Épinal**  
AVSEA  
8, allée de l'Aubépine - ZI la Voivre  
Tél : 03 29 31 86 13

**91300 - Massy**  
2 T, avenue de France  
Tél : 01 69 75 11 50

**92000 - Nanterre**  
66, avenue François Arago  
Tél : 01 46 49 86 30

**93200 - Saint-Denis**  
Parc d'activité du Moulin Basset  
12, Chemin du Moulin Basset  
Tél : 01 49 71 31 60

**94270 - Le Kremlin-Bicêtre**  
CONFLUENT  
10, avenue Pierre Brossollette  
Tél : 01 46 77 42 82

**95100 - Argenteuil**  
PERSPECTIVES  
12, boulevard Maurice Berteaux  
Tél : 01 39 96 50 80

**95805 - Cergy-Saint-Christophe**  
Cedex  
21, avenue des Genottes  
BP 8384  
Tél : 01 34 41 70 30

**97475 - Saint-Denis Cedex**  
Résidence Ylang Ylang - Bât. E40  
31, rue de la Digue  
BP 762  
Tél : 02 62 41 90 40

## ▶ LISTE 6 Les OIP

→ Les organismes d'insertion professionnelle (OIP) aident les travailleurs handicapés dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale.

**03100 - Montluçon**  
OHE-Prométhée 03  
17, rue Barathon  
Tél : 04 70 64 79 65

**18000 - Bourges**  
OHE-Prométhée Cher  
Centre d'affaires - Esplanade de l'aéroport  
Tél : 02 48 67 51 51

**21000 - Dijon**  
GIPE 21  
15, rue de l'Arquebuse  
Tél : 03 80 53 18 70

**22042 - Saint-Brieuc Cedex 02**  
OHE-Prométhée 22  
6, passage Saint-Guillaume  
BP 4205  
Tél : 02 96 62 33 33

**24000 - Périgueux Cedex**  
Entreprendre 24  
Maison de l'Entreprise  
175, route de Lyon  
Tél : 05 53 06 80 60

**29200 - Brest**  
OHE-Prométhée 29  
Place du 19<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
Tél : 02 98 80 81 00

**33800 - Bordeaux**  
Media Hand'treprise  
6, quai de Paludate  
Tél : 05 56 92 86 31

**33800 - Bordeaux**  
GIRPEH  
Managers Saint-Jean  
23, quai de Paludate  
Tél : 05 56 31 38 27

**36000 - Châteauroux**  
OHE-Prométhée Indre  
107, rue Ampère  
Tél : 02 54 60 54 30

**45058 - Orléans Cedex 01**  
OHE-Prométhée Loiret  
27, rue des Grands Champs  
Tél : 02 38 78 18 90

**58000 - Nevers**  
Ressources  
38, rue du Petit Mouësse  
Tél : 03 86 59 71 29

**59506 - Douai Cedex**  
AID'HA  
267, rue Martin du Nord  
BP 643  
Tél : 03 27 94 34 13

**64100 - Bayonne**  
TXALUPA  
Hôtel consulaire  
1, rue de Donzac  
Tél : 05 59 59 04 04

**67000 - Strasbourg**  
Action & Compétence  
48, rue du Vieux Marché aux Vins  
Tél : 03 88 75 18 05

**68000 - Colmar**  
Action & Compétence  
8 C, route de Sélestat  
Tél : 03 89 41 88 12

**71300 - Montceau-les-Mines**  
Handisertion  
41, rue Beaubernard  
Tél : 03 85 69 02 99

**97300 - Cayenne**  
APEHG  
55, rue Justine Catayée  
Tél : 05 94 28 98 28

## ▶ LISTE 7 Le réseau OHE- PROMETHE

→ Ce réseau a pour vocation l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en entreprise.

**02000 - Laon**  
10B, rue Eugène Leduc  
Tél : 03 23 27 75 00

**03100 - Montluçon**  
17, rue Barathon  
Tél : 04 70 64 79 65

**10000 - Troyes**  
58, boulevard Gambetta  
Tél : 03 25 49 27 17

**16600 - Ruelle-sur-Touvre**  
Parc de la Rocade  
Route de Gond-Pontouvre  
Tél : 05 45 94 85 01

**18000 - Bourges**  
Esplanade Aéroport  
Tél : 02 48 67 51 51

**24000 - Périgueux**  
Maison de l'entreprise  
2, cours Fénélon  
Tél : 05 53 06 81 70

**29200 - Brest**  
Place du 19<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
Tél : 02 98 80 81 00

**36000 - Châteauroux**  
107, rue Ampère  
Tél : 02 54 60 54 30

**38600 - Fontaine**  
37, rue de la Liberté  
Tél : 04 76 53 01 49

**41000 - Blois**  
3, rue des Jacobins  
Tél : 02 54 57 21 50

**45048 - Orléans Cedex 01**  
27, rue des Grands Champs  
Tél : 02 38 78 18 90

**45210 - Montargis**  
7, rue Pugin de Marsonneure  
Tél : 02 38 07 11 00

**51100 - Reims**  
La Neuville  
3, rue Daniel Berger  
Tél : 03 26 77 17 67



#### 54520 - Laxou Cedex

Handi 54  
Champ le Bœuf  
10, rue du Mouzon  
Tél : 03 83 98 19 40

**59300 - Valenciennes**  
8, rue Faubourg de Paris  
Tél : 03 27 29 66 66

**62000 - Arras**  
Cap emploi Artois  
Zone des Bonnettes  
7, rue de la Symphonie  
Tél : 03 21 21 36 80

**62400 - Béthune Cedex**  
Cap emploi Artois  
55, boulevard Victor Hugo  
Tél : 03 21 01 64 30

**62803 - Liévin Cedex**  
Cap emploi Artois  
91 Ter, rue Jean Jaurès  
BP 173  
Tél : 03 21 74 98 30

**64100 - Bayonne**  
CCI Hôtel consulaire  
1, rue de Donzac  
Tél : 05 59 59 04 04

**69008 - Lyon**  
La Cité des entreprises  
320, avenue Berthelot  
Tél : 04 37 90 59 30

**71300 - Montceau-les-Mines**  
44, rue Rouget de Lisle  
Tél : 03 85 69 02 99

**72100 - Le Mans**  
Bât 168  
11, rue de Pied Sec  
Tél : 02 43 50 07 80

**75019 - Paris**  
Immeuble Le Chaumont  
43 B, rue d'Hautpoul  
Tél : 01 44 52 40 60

**77001 - Melun**  
Antenne de Melun  
200, rue de la Fosse aux Anglais  
BP 88  
Tél : 01 64 87 66 33

**77190 - Dammarie-les-Lys**  
45, rue Nouvelle  
Tél : 01 64 87 66 39

**91170 - Viry-Châtillon**  
80, avenue du Général de Gaulle  
Tél : 01 69 05 97 86

**92210 - Montrouge**  
27 B, rue Louis Rolland  
Tél : 01 42 53 76 76

**93200 - Saint-Denis**  
Parc d'activité du Moulin Basset  
12, Chemin du Moulin Basset  
Tél : 01 49 71 31 60

**93600 - Aulnay-sous-Bois**  
7, rue Gilbert Gatouillat  
Tél : 01 48 19 88 60

**95805 - Cergy-Saint-Christophe  
Cedex**  
21, avenue des Genottes  
BP 8384  
Tél : 01 34 41 70 30

#### ▶ LISTE 8

### Les associations régionales du GIRPEH

→ Les associations régionales du Groupement interprofessionnel régional pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées (GIRPEH) accompagnent les travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi.

**Aquitaine**  
33800 - BORDEAUX  
Managers Saint-Jean  
23, quai de Paludate  
Tél : 05 57 95 98 98

**Midi-Pyrénées**  
31078 - TOULOUSE CEDEX 4  
Rampe du Belvédère  
11, boulevard des Recollets  
Tél : 05 61 14 79 79

**Nord-Pas-de-Calais**  
59290 - WASQUEHAL  
58, avenue de Flandre  
Tél : 03 20 98 62 82

**Pays-de-la-Loire**  
44008 - NANTES CEDEX 1  
1, rue Didienné  
BP 40816  
Tél : 02 40 08 07 07



## ► Actuel Ile-de-France

### ► La COTOREP

→ La Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel est compétente pour apprécier le taux d'incapacité du travailleur handicapé et lui attribuer les prestations spécifiques. Il existe une commission par département.

**Paris**  
75010 - PARIS  
204, quai de Jemmapes  
Tél : 01 44 84 42 81

**Seine-et-Marne**  
77008 - MELUN CEDEX  
2 B, avenue Jean Jaurès  
Tél : 01 64 87 84 40

**Yvelines**  
78182 - SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES  
Immeuble La Diagonale  
34, avenue du Centre  
Tél : 01 39 44 11 02

**Essonne**  
91034 - ÉVRY CEDEX  
Grand'Place Bureau Evry 2  
523, place des Terrasses de l'Agora  
Tél : 01 60 79 70 70

**Hauts-de-Seine**  
92022 - NANTERRE CEDEX  
13, rue de Lens  
Tél : 01 47 86 42 00

**Seine-Saint-Denis**  
93016 - BOBIGNY CEDEX  
1, avenue Youri Gagarine  
Tél : 01 41 60 54 00

**Val-de-Marne**  
94007 - CRÉTEIL CEDEX  
Immeuble Le Pascal  
Avenue du Général de Gaulle  
Tél : 01 49 56 28 45

**Val-d'Oise**  
95014 - CERGY-PONTOISE CEDEX  
Immeuble Atrium  
3, bd de l'Oise  
Tél : 01 34 35 49 72

### ► La délégation Ile-de-France de l'AGEFIPH

92226 - BAGNEUX  
192, avenue Aristide Briand  
Tél : 01 46 11 01 55  
www.agefiph.asso.fr

### ► L'ANPE spécialisée

**ANPE handipass**  
3, rue des Nanettes  
75011 - PARIS  
Tél : 01 43 38 27 34  
www.anpe.fr  
L'agence Handipass est l'agence spécialisée de l'ANPE pour les travailleurs handicapés. Elle assure l'accompagnement des travailleurs handicapés de Paris : suivi individualisé, bilan, rendez-vous personnalisés avec un conseiller. Elle propose des offres d'emploi spécifiques (contrats aidés, CES, CEC) et met à disposition de la documentation spécialisée (presse, etc.). Ses services en libre accès (offres d'emploi, affichage, etc.) sont accessibles aux personnes handicapées quelle que soit leur domiciliation (Paris, banlieue, de passage à Paris).  
Public : travailleurs handicapés reconnus par la COTOREP pouvant exercer en milieu ordinaire de travail, travailleurs bénéficiant d'une rente d'accident du travail de plus de 10 %, personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité.

### ► Le réseau Cap Emploi

→ Cap Emploi est un réseau de structures départementales qui répondent de façon transversale à toutes les questions liées au recrutement, au reclassement et à l'accompagnement des personnes handicapées.

**Paris**  
Equipe de préparation et de suite du reclassement Paris Ouest  
EPSR 17  
27, rue Pajol  
75018 - PARIS  
Tél : 01 40 38 64 00

Ohé-prométhée Paris  
Immeuble Le Chaumont  
43 B, rue d'Hautpoul  
75019 - PARIS  
Tél : 01 44 52 40 60

**Seine-et-Marne**  
Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR ACI  
51, avenue Thiers  
77000 - MELUN  
Tél : 01 64 87 08 73

Ohé-prométhée Seine-et-Marne  
Antenne de Melun  
200, rue de la Fosse aux Anglais  
BP 88  
77001 - MELUN  
Tél : 01 64 87 66 33

Cap Emploi Ile-de-France - Antenne de Meaux  
3, rue Aristide Briand  
77100 - MEAUX  
Tél : 01 60 09 80 40

Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR ACI  
ACI antenne Nord  
4, rue Emile Reynaud  
77200 - TORCY  
Tél : 01 60 06 82 00

**Yvelines**  
Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR  
Antenne de Montigny-le-Bretonneux  
13, Germaine Tailleferre  
78180 - MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
Tél : 01 30 57 50 12

Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR IHY  
37, boulevard Devaux  
78300 - POISSY  
Tél : 01 30 65 90 97

**Essonne**  
Ohé-prométhée Essonne  
80, avenue du Général de Gaulle  
91170 - VIRY-CHÂTILLON  
Tél : 01 69 05 97 86

Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR  
2 T, avenue de France  
91300 - MASSY  
Tél : 01 69 75 11 50

**Hauts-de-Seine**  
Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR  
66, avenue François Arago  
92000 - NANTERRE  
Tél : 01 46 49 86 30

Ohé-prométhée Hauts-de-Seine  
27 B, rue Louis Rolland  
92210 - MONTROUGE  
Tél : 01 42 53 76 76

ADEH  
2eme étage  
63, avenue Gabriel Péri  
92600 - ASNIÈRES  
Tél : 01 41 11 28 60

**Seine-Saint-Denis**  
Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR IRRHIS  
Parc d'activité du Moulin Basset  
12, Chemin du Moulin Basset  
93200 - SAINT-DENIS  
Tél : 01 49 71 31 60

APTH Emploi  
153, avenue Jean Lolive  
93500 - PANTIN  
Tél : 01 48 43 10 60

Ohé-prométhée Seine-Saint-Denis  
7, rue Gilbert Gatouillat  
93600 - AULNAY-SOUS-BOIS  
Tél : 01 48 19 88 60

**Val-de-Marne**  
Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR  
ARERAM  
77, boulevard Jean-Baptiste Oudry  
94000 - CRÉTEIL  
Tél : 01 45 13 28 90

Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR Confluent  
CONFLUENT  
10, avenue Pierre Brossolette  
94270 - LE KREMLIN-BICÊTE  
Tél : 01 46 77 42 82

**Val-d'Oise**  
Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR  
PERSPECTIVES  
12, boulevard Maurice Berteaux  
95100 - ARGENTEUIL  
Tél : 01 39 96 50 80

Equipe de préparation et de suite du reclassement  
EPSR  
21, avenue des Genottes  
BP 8384  
95805 - CERGY-SAINT-CHRISTOPHE  
Cedex  
Tél : 01 34 41 70 30

## ▶ Les formations professionnelles

### **GRETA PARAMÉDICAL ET SOCIAL**

29 B, rue de Cronstadt  
75015 - PARIS  
Tél : 01 53 68 06 90  
www.greta-pms.com

L'antenne Adaptation et intégration sociale et professionnelle (AISP) est rattachée au GRETA paramédical et social de Paris. L'ambition de l'AISP est d'aider le public à se mobiliser, à s'orienter et à se former à des métiers à fort potentiel d'embauche. Les actions mises en place sont :

- des actions préparatoires à l'emploi qui proposent des bilans d'évaluation et d'orientation pour un public de travailleurs handicapés,
- des ateliers de recherche d'emploi qui accompagnent le stagiaire dans sa recherche active d'emploi et dans son insertion en entreprise,
- des actions de formation : formation d'auxiliaire de vie en gérontologie et de technique d'entretien de locaux, agent de pressing-retouches,
- des actions de mobilisation et de préqualification pour un public voulant intégrer un CFA ou un contrat en alternance, des interventions auprès des ateliers protégés et des CAT pour toute action de soutien ayant pour objectif le développement de l'autonomie ou le perfectionnement professionnel.

### **CPSAS**

254, rue Saint Jacques  
75005 - PARIS  
Tél : 01 53 73 14 00 (formation professionnelle)  
www.injs-paris.fr

Pour répondre à l'extrême difficulté pour les sourds d'accéder à la formation continue, le Centre de promotion sociale des adultes sourds (CPSAS) s'est donné pour objectif de promouvoir, former, informer et aider toute personne sourde grâce notamment aux interprètes en langue des signes. Il assure des formations à l'informatique, une formation générale de l'alphabétisation au baccalauréat.

### **CENTRE MOGADOR**

30, rue de Mogador  
75009 - PARIS  
Tél : 01 42 85 13 70

Ce centre accueille en hôpital de jour des personnes de 23 ans au moins, envoyées par un médecin psychiatre. Elles souffrent de troubles psychiques en voie d'être résolus bien que leur entrée dans une entreprise ou un stage de formation professionnelle soit cependant prématurée. Le centre Mogador permet d'organiser une articulation autour d'activités individuelles et de groupe, visant à la réinsertion des individus.

## ▶ L'AFPA

→ **Les personnes handicapées peuvent bénéficier des formations de l'AFPA. Pour se renseigner et connaître les modalités de sélection, s'adresser aux centres d'information et d'orientation.**

### **Paris**

75011 - PARIS  
112, avenue Philippe Auguste  
Tél : 01 55 25 18 00

### **Seine-et-Marne**

77333 - MEAUX-BEAUVAL CEDEX  
30, boulevard Chevalier Bayard  
BP 567  
Tél : 01 64 36 51 36

### **77420 - CHAMPS-SUR-MARNE**

67-69, avenue du Général de Gaulle  
Tél : 01 64 68 80 00

### **77550 - MOISSY-CRAMAYEL**

Zone industrielle de Moissy -  
Immeuble Le Réal (2<sup>e</sup> étage)  
566, avenue André Ampère  
Tél : 01 64 13 68 70

### **Yvelines**

78200 - MANTES-MAGNANVILLE  
Rue des Gravières  
Tél : 01 34 77 19 55

### **Essonne**

91130 - RIS-ORANGIS  
2, avenue Louis Aragon  
Tél : 01 69 02 58 58

### **91510 - LARDY**

5, route Nationale  
Tél : 01 60 82 80 41

### **Hauts-de-Seine**

92020 - NANTERRE  
39, boulevard des Provinces  
Françaises  
Tél : 01 47 25 10 03

### **92350 - LE PLESSIS-ROBINSON**

Maison des Associations  
Place des Déportés et des Internés  
de la Résistance  
Tél : 01 46 32 43 20

### **Seine-Saint-Denis**

93000 - BOBIGNY  
52-58, rue Jean Jaurès  
Tél : 01 48 45 00 50

### **93240 - STAINS**

Place des Droits de l'Enfant  
1-9, rue de la Citoyenneté  
Tél : 01 49 71 11 71

### **Val-de-Marne**

94015 - CRÉTEIL CEDEX  
Zone industrielle Le Closeau  
Rue Marc Seguin  
Tél : 01 45 13 70 00

### **Val-d'Oise**

95807 - CERGY-PONTOISE CEDEX  
Immeuble Le Sextant - Hall A  
2, rue des Voyageurs  
BP 8454  
Tél : 01 34 41 60 90